

Séance du mardi 14 Juin 2016

L'an deux mil seize, le mardi quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

| | |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 19 |
| Présents | 18 |
| Votants | 19 |
| Pouvoirs | 1 |

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusé : Marc **Neyra**.

Pouvoir : Marc **Neyra** ayant donné pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 17 mai 2016 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Stéphanie Druel s'interroge sur l'unanimité prononcée au sujet des amendes de police. Après relecture, il y a bien eu débat. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du mardi 17 mai 2016.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : 2 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.*

| Nature | Localisation | Vendeur(s) | Prix | Acquéreur(s) | Adresse actuelle |
|-----------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|------------------|---------------------------------|
| Propriété bâtie | Lot 1 Le Clos saint Martin | M. RAYMOND et Mme DONGUY-MORIN | 266 000 € dont 4 000 € de mobilier | M. GRESSENT | Bouc-Bel-Air (Bouches du Rhône) |
| Propriété bâtie | 287 route de Lachassagne | M et Mme LAROCHE | 290 000 € dont 13 940 € de mobilier | M. et Mme BROALY | Lachassagne (Rhône) |

III – AFFAIRES SCOLAIRES :

❖ *APE convention d'occupation à titre précaire et révoquant d'utilisation des locaux scolaires - année scolaire 2016-2017 (délibération n° 2016.033)*

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition des locaux de l'École Primaire et de l'école Maternelle, appartenant au domaine public de la Commune, suppose la signature d'une autorisation d'occupation précaire et révoquant avec l'Association des Parents d'Élèves (A.P.E.). Cette convention formalisera également l'utilisation des locaux scolaires pour les études surveillées par l'A.P.E.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation à titre précaire et révoquant et d'utilisation des locaux scolaires avec l'Association des Parents d'Élèves pour les études surveillées du matin et du soir en fonction du calendrier scolaire établi au titre de l'année scolaire 2016/2017.

IV – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ *Convention à intervenir pour l'accueil les mercredis après-midi en centre de loisirs sans hébergement (CLSH) 2016-2017 (délibération n° 2016.034)*

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) exerçait la compétence pour l'organisation d'accueils de loisirs pour les petites vacances et pour les mercredis après-midi. Or, la mise en œuvre du décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 a modifié les règles applicables aux accueils de loisirs périscolaires. En effet, pour tenir compte de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, le décret définit distinctement les accueils de loisirs extrascolaires, qui sont ceux qui se déroulent pendant les temps où les enfants n'ont pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école) des accueils de loisirs périscolaires, qui sont ceux qui ont lieu lorsqu'il y a école dans la journée. Le mercredi après-midi entre dans le champ périscolaire incombant aux communes. Monsieur le Maire propose de reconduire la contractualisation avec une commune dotée d'un centre de loisirs, qui s'avère être la formule la mieux disante sur le plan financier bien qu'elle induise des frais mutualisés liés au transport et à l'accompagnement des enfants à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que le centre de loisirs d'Anse est plus le proche et qu'il présente une capacité d'accueil de 80 places, l'agrément étant demandé pour 120 places.

Il est proposé de reconduire, à compter de la rentrée scolaire 2016, une convention avec la commune d'Anse pour l'année 2016-2017 et de prendre en charge le transport et l'accompagnement des enfants. Les familles utilisatrices du CLSH régleront l'accueil périscolaire directement auprès de la commune d'Anse.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune d'Anse pour l'année scolaire 2016/2017 ;
- DECIDE de lancer la consultation pour les offres de transport et d'étudier les possibilités de mutualisation avec d'autres communes ;
- APPROUVE le principe d'une participation financière des familles à ce dispositif par une contribution dont les modalités restent à fixer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016 et suivants.

❖ *Mise à jour des tarifications de locations (délibération n° 2016.035)*

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal du 24 février 2015 a décidé d'actualiser les tarifs de locations applicables (délibération n° 2015.010).

Concernant le marché couvert, Monsieur le Maire propose de réviser la tarification actuelle suite à la réhabilitation des lieux. Il est proposé de maintenir la mise à disposition gratuite de cette salle pour des manifestations (vins d'honneur ou autres) et pour les associations. Pour les locations aux particuliers, à l'issue d'une discussion et d'une proposition de Marie-France Pellegrin, un forfait de 50 € est soumis au vote, sous réserve de la signature d'un contrat de location (type Salle des Fêtes).

Concernant l'utilisation de la Halle de Sports par le CFAI et la MFR de la Petite Gonthière : une convention avait été signée en 2007 pour appliquer un forfait horaire. Il est rappelé que la Région Auvergne Rhône-Alpes avait décidé de faire appliquer pour les équipements une tarification forfaitaire. René Blanchet précise que tous les établissements se doivent d'avoir des équipements à proximité et de les louer. Il est proposé que la commune maintienne une sollicitation auprès de la MFR de la Petite Gonthière à hauteur de la participation financière allouée par la Région à cet établissement.

Monsieur le Maire propose d'acter la création d'une nouvelle tarification forfaitaire pour la location du marché couvert d'un montant de 50 € et de la mise en place d'un contrat de location pour toutes les demandes de particuliers. Il demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des tarifs, ainsi modifié et joint en annexe.
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er août 2016.

V - TRAVAUX :

❖ Voirie :

Patrick Gaudillière précise que le dossier des amendes de police a été validé (dépense subventionnable entre 12 et 14 000 €).

Montée de Bel Air : Orange re-câble le nouveau réseau et après le raccordement il y aura dépose du réseau aérien.

Création d'un bateau passage piéton route de Montclair (début juillet).

Consultation pour le parking des Terrasses, pour l'instant une seule réponse et plusieurs solutions possibles. Stéphanie Druel interroge sur une possibilité de passage piéton route de Lachassagne : difficulté avec l'îlot.

❖ Bâtiments :

Jean-Michel Coquard signale que pour la réfection de la salle des fêtes, la peinture sera faite par l'entreprise Dessaing et le bois par la maison Verchère. Il doit rencontrer un coloriste pour harmoniser les différentes peintures. L'entreprise Verchère souhaite terminer sa part de travaux avant le 14 juillet. Aucun plafond ne sera touché. L'entreprise Gonnet va commencer la démolition des parties de l'école élémentaire prévues à partir du 18 juillet, lorsque toutes les surfaces seront libérées. Pour les travaux, la date butoir de réception des offres est fixée au 11 juillet et l'ouverture des plis, le 12 juillet. Il précise que Jean-Claude Demay suit beaucoup ce dossier, ce qui permet d'assurer le meilleur suivi possible. Avant d'attaquer la démolition, le plombier doit intervenir. Lancement de la consultation pour des blocs sanitaires (2 offres reçues à ce jour) dans le cadre d'une location à l'année. Prévoir les arrivées d'eau, d'électricité et les évacuations. Décision de ne pas opter pour un préau, utilisation éventuelle de l'ancien abri de la maternelle. Fabienne Pegaz propose de demander à Mr Milot qui travaille dans le domaine de location de barnums. Jean-Claude Demay informe du changement de chauffe-eau à la Maison des Associations, dont la capacité a été réduite car très peu utilisé.

VI - URBANISME :

René Blanchet informe que le dossier HBVS reste à étudier. Les choses avancent quand même avec Arcade. Une solution est trouvée pour les locaux poubelles en lien avec chaque utilisateur. Il évoque deux contrôles effectués pour des travaux non conformes et le refus de certificat d'achèvement de travaux. Avancement avec EPORA : un point sera refait sur ce dossier suite à la mise en vente de parcelles et la réactualisation de l'étude, en négociation avec HBVS pour assurer une cohérence avec le schéma d'aménagement final. Un renouvellement de la convention avec l'EPORA sera à prévoir.

Décisions à intervenir par jugement d'ici le 23 juin sur les dossiers de recours contentieux déposés suite à l'approbation du PLU.

VII - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

▪ Commission scolaire :

Jean-Claude Demay précise que pendant les travaux, l'accueil des enfants à la garderie du matin se fera à la maternelle pour la sécurité. Il évoque les TAP l'année prochaine qui seront répartis en fonction des salles disponibles : 4 cycles au lieu de 6 avec 8 semaines par cycle : Théâtre, Italien, Volley, Yoga enfants, Pompiers, Arts plastiques, Echecs, Découverte nature.

Pour la maternelle, quatre groupes : Musique, Arts plastiques, Danse et Contes.

Alain Reynier propose de faire un questionnaire informatique global pour les inscriptions.

Arlette Proietti qui revient du conseil d'école donne les prévisions d'effectifs pour l'école : 190 élèves en élémentaire et 105 en maternelle. Des dérogations sont en attente. Peu de questions posées lors du Conseil d'école sur les futurs travaux si ce n'est au sujet du préau et du grillage de fermeture de la cour. Arlette Proietti informe également que la classe de CE1 et CE 2 de Mme Forbin Deschamps a gagné le Rallye Maths Transalpin.

▪ Commission communication :

Vincent Bureau évoque la réunion publique qui a rassemblé environ une trentaine de personnes hors Conseil municipal. Peu de monde mais peut-être la date était elle mal choisie. La commission analysera et répondra aux questions posées par Internet. Alain Reynier propose de plus utiliser le mode questions/réponses rapides : à retravailler. Quant à la date, l'hypothèse annuelle ou biannuelle est évoquée. Daniel Paccoud propose de faire le débriefing avec une personne présente.

Marie-France Pellegrin fait appel pour des photos faites lors de la fête des voisins. Les statistiques de consultations du site seront bientôt possibles.

▪ Commission économie :

Fabienne Pegaz et René Blanchet ont rencontré le chef Valençot qui est d'accord pour renouveler le principe d'une recette au marché, le 24 septembre. Une manifestation à Trézette serait également prévue le 23 juillet pour « Rosé, Nuits d'été » et sur la présence d'un viticulteur proposant un stand de rosé, chaque samedi de juillet.

▪ Commission chantier de jeunes :

Alain Reynier propose l'idée d'intervention des jeunes étrangers au début du chantier dans les classes, l'après-midi pour parler de leur pays. Il précise qu'une adresse mail pour le chantier a été créée et qu'une page sur le site explique les possibilités d'aides et de participations. Rappel du repas d'accueil le mardi 28 juin. Le groupe devrait être de huit jeunes pour faciliter les transports. Reste à décider des lieux à restaurer ou de l'aide au nettoyage.

❖ Rapport des structures intercommunales :

▪ Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)

- **Commission Petite enfance : conseil de vie sociale de la structure les P'tits Gnocs.** Arlette Proietti souligne que les parents élus font le lien entre la structure et les familles. Elle rapporte le souhait de faire des échanges avec le fleurissement (les enfants vont déjà à la boulangerie, à la bibliothèque). Un questionnaire de satisfaction a été donné et 16 réponses sur 33 ont donné un ensemble satisfaisant.
- **Aides financières :** Daniel Paccoud souligne qu'il y a discussion avec le Département et la Région. Les aides au fonctionnement seront supprimées. La renégociation se fera désormais sur les contrats d'investissements.

▪ Syndicat intercommunal de la Vallée de la Galoche (SIGAL) :

❖ SIGAL - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif - année 2016 (délibération n° 2016.036)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la transmission par le SIGAL du rapport annuel 2015 pour l'assainissement collectif.

René BLANCHET, Président du SIGAL, qui a élaboré ces rapports les présente à l'assemblée et commente les grandes lignes du rapport 2015 relatif à l'assainissement collectif :

- 1 356 abonnés en 2015 ;
- 219 877 m³ de volume d'eau traités ;
- Maintien du prix de l'assainissement : le prix du m³ est resté fixé à 1.02 € HT et l'abonnement semestriel à 18 € HT. Le prix TTC du service au m³ est de 1.4124 € ;
- Le montant des recettes d'assainissement payées par des particuliers s'élève à 195 000 € HT, faisant état d'une légère baisse du volume consommé.

Outre le prix de l'assainissement, les autres recettes du SIGAL sont :

- La participation des communes maintenue à 15 000 € ;
- La participation pour l'Assainissement Collectif (PAC), anciennement « participation au raccordement à l'égout », maintenue à 2 500 € par branchement ;
- La prime pour épuration versée par l'Agence de l'Eau (non versée en 2015 en raison du dépassement du nombre de déversements d'eaux claires parasites dans le réseau).

Production 2015 de boues de la STEP du Carry :

- 1 070 m³ de boues liquides produites ;
- 44,6 tonnes de matières sèches produites ;
- Déroulement des épandages en 2 campagnes pour 1 019 m³ épandus sur 20,4 ha à la dose de 50 m³/ha.
- Gestion du bilan agronomique des parcelles recevant des boues assuré par la SEDE.

René Blanchet précise également que l'état de la dette est satisfaisant, l'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'élevant à 100 613 €. Pour information, l'emprunt contracté le 23 novembre 2000 pour l'édification de la station d'épuration du Carry à Pommiers s'est éteint avec la dernière échéance de janvier 2015. Le capital restant dû au 31 décembre 2016 s'élèvera à 60 072.87 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif émanant du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Galoche ;
- **PRECISE** que ce rapport est à la disposition du public.

▪ **Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) :**

Patrick Gaudillière informe que les informations du rapport peuvent être consultées sur le site. Depuis 2010 à 2015, stabilité du nombre des abonnés (17 374). Consommation 127m³/an par famille, rendement de 90 %. Tous les ans, remplacement des canalisations (2 millions d'Euros), 6 357 m de linéaire renouvelés en 2015. Beaucoup de contrôles et bonne qualité de l'eau. Il reste encore 21 branchements en plomb.

▪ **Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) :**

Patrick Gaudillière informe de l'approbation du budget 2016 et du compte administratif 2015. Des communes ont repris leur compétence et la concession va se renégocier avec ERDF.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monique Mathieu informe du conseil d'administration et de l'assemblée générale du CCAB. L'intervention de la structure continue sur 2016 pour Pommiers en 4G, les membres bénévoles de la bibliothèque ont beaucoup apprécié leur participation à la lecture spectacle et sont partants pour renouveler l'aventure. Le spectacle de Festiplanètes, « Quelle énergie + ou- ? », a rassemblé 66 spectateurs.

René Blanchet informe de la proposition d'une consultation pour une seule tournée par semaine des ordures ménagères au bourg, sauf rue de l'Eglise. Il rappelle une conférence débat avec la MSA sur la lutte contre l'ambrosie (des flyers sont à disposition) et précise que trois classes de l'école ont participé au nettoyage de printemps.

Arlette Proietti rappelle le repas des employés municipaux à la Petite Gonthière le 24 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 19 Juillet 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

| | | | | |
|----------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Daniel Paccoud | René Blanchet | Arlette Proietti | Jean-Michel Coquard | Marie-France Pellegrin |
| Patrick Gaudillière | Jean-Claude Demay | Monique Mathieu | Marc Neyra | Eric Bettant |
| Agnès Fuxa | Dominique Schmitt | Jocelyne Crozet | Fabienne Pegaz | Nathalie Dulac |
| Céline Marcuccilli | Alain Reynier | Vincent Bureau | Stéphanie Druel | |